



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Socio Educatif du Lanceumont, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BERTRAND, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON, EVRARD, COLLIGNON
Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT, FRITZINGER, REINSCH REMY, NISI

Absents ayant donné procuration : BEUGUEHO procuration WEBER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Audrey REINSCH comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

9.1) **AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ORGANISATION DES TAP ET DU PERISCOLAIRE DES COMMUNES DE JURY ET DE MECLEUVES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avenant à la Convention d'organisation des TAP et du Périscolaire des communes de Jury et de Mécleuves.

Cet avenant est nécessaire suite à la volonté de la mairie de Chesny de réintégrer le périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2021.

Il est précisé que l'accueil du matin ainsi que le service de restauration du midi se fera sur Chesny pour les enfants scolarisés à Chesny.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Approuve l'avenant à la convention susvisée
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et les documents y afférents, avec Messieurs les Maires de Jury et de Chesny.

9.2) **AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DU PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avenant à la Convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion du périscolaire.

Cet avenant est nécessaire suite à la volonté de la mairie de Chesny de réintégrer le périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Approuve l'avenant à la convention susvisée



Commune de Mécleuves

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et les documents y afférents, avec Messieurs les Maires de Jury et de Chesny ainsi que Madame la Présidente de la MJC de Jury.

10) Education nationale-calendrier scolaire (E.FRITZINGER)

Le conseil municipal prend connaissance du courrier du directeur académique de Nancy-Metz informant la commune que la dérogation de l'organisation scolaire arrive à son échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Décide de renouveler pour une période de 3 ans l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires en maintenant les horaires actuels :
8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h15

11) Marchés à bon de commande Metz Métropole (P. MANZANO)

Adhésion à des groupements de commandes permanents à la carte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques et privées justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations,

Le Conseil Municipal,

- Autorise la participation de la commune de Mécleuves aux groupements de commandes permanents à la carte instaurés par Metz Métropole, ouverts aux communes de la métropole et aux organismes associés intéressés par la démarche, dans les domaines d'achats suivants :

Par application des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique, des groupements de commandes permanents sont constitués pour les domaines d'achats suivants :

- 1 - Acquisition de protections auditives,
- 2 - Trousses de secours, produits pharmaceutiques et vaccins,
- 3 - Acquisition de mobilier et matériel de bureau,
- 4 - Acquisition de papier à imprimer,
- 5 - Acquisition de consommables informatiques,
- 6 - Acquisition de produits d'entretien,
- 7 - Habillement professionnel et équipements de protection individuelle,
- 8 - Prestations de services relatives à la mécanique automobile : entretien des véhicules (pour les véhicules nécessitant du matériel spécifique : parallélisme des trains avants, bancs de freinage, limiteurs de vitesse...), peinture, contrôle technique, contrôle périodique,
- 9 - Acquisition de pièces détachées et d'usures, pneumatiques, lubrifiants, flexibles hydrauliques...,
- 10 - Acquisition de véhicules et engins,
- 11 - Fourniture de sel de déneigement,
- 12 - Prestations d'impression courantes,
- 13 - Prestations d'impression spéciales,



Commune de Mécleuves

- 14 - Conception de supports de communication,
- 15 - Prestations de média-planning,
- 16 - Fourniture d'un service de gestion des DT, DICT et des récépissés,
- 17 - Prestations de contrôle technique et de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé,
- 18 - Voirie : construction et entretien
- 19 - Fourniture d'outillage
- 20 - Diagnostics plomb et amiante
- 21 - Fourniture et mise en œuvre de béton imprimé
- 22 - Fournitures d'enrobés stockables à froid
- 23 - Collecte et valorisation des divers déchets des services
- 24 - Médecine professionnelle et préventive
- 25 - Nettoyage des tenues de travail haute visibilité
- 26 - Balayage de voirie
- 27 - Estimations domaniales
- 28 - Dératisation, désinsectisation, dépiégeonnisation
- 29 - Lavage de vitres
- 30 - Fourniture d'électricité et services associés
- 31 - Travaux d'entretien de maçonnerie sur murs de soutènement et perrés
- 32 - Géoréférencement des réseaux
- 33 - Location de machine à affranchir
- 34 - Fourniture de bois divers
- 35 - Inspection d'ouvrages d'art
- 36 - Réparation des ouvrages d'art
- 37 - Inspection subaquatique
- 38 - Maintenance des ascenseurs
- 39 - Acquisition, la location, l'installation et la dépose de matériel audiovisuel, et astreinte de maintenance
- 40 - Travaux de désamiantage
- 41 - Travaux de métallerie et serrurerie
- 42 - Signalisation horizontale et verticale
- 43 - Espaces verts : aménagement et entretien
- 44 - Eclairage public : travaux d'installation et de rénovation, maintenance
- 45 - Prestations de nettoyage de locaux
- 46 - Réalisation de traitements contre les chenilles processionnaires
- 47 - Réalisation d'abattages raisonnés d'arbres atteints par les scolytes
- 48 - Réalisation de traitements contre les frelons asiatiques

Les conditions de fonctionnement de ces groupements étant fixées par la convention ci-jointe,

- Accepte que Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur des groupements ainsi formés.
- Décide que la Commission d'Appel d'Offres de Metz Métropole soit la Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes.
- Approuve pour les besoins propres aux membres des groupements, les termes de la convention constitutive des groupements de commandes annexée à la présente délibération,



Commune de Mécleuves

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution des marchés correspondants, avenants et reconductions éventuels.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les formulaires d'adhésion aux groupements de commandes permanents.

12) Délégation de service- nettoyage des bâtiments (P. THIRIAT)

Cette délibération remplace la délibération n° 6 prise au conseil municipal du 4 février 2021. Mme THIRIAT, conseillère municipale, informe les élus que pour faire suite à l'augmentation du nombre d'heures de l'agent en charge du nettoyage des bâtiments, la commune n'a plus besoin de recourir à son remplacement par une société extérieure.

Toutefois, l'intervention d'une société de nettoyage reste nécessaire pour l'entretien des vitres, des écoles pendant les vacances scolaires et pendant l'absence de l'agent communal.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Approuve le devis de la société Promundus Metz proposant des options d'intervention

Prestation	Fréquentiel de prestation	Tarif € HT	Fréquentiel de facturation
Option 1 : Remplacement de votre agent de service	A la demande	23€/ heure	A l'intervention
Option 2 : nettoyage pendant fermeture	3 fois / an	690 €	A l'intervention
Option 3 : Nettoyage de la vitrerie de l'école	A la demande	315 €	A l'intervention
Option 4 : renfort désinfection	A la demande	23 € / heure	A l'intervention

- l'offre est reconductible deux ans.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

13) Travaux sur limites et parcellaire et sylvicoles (G. PIERLOT)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de l'ONF présenté par Gilles PIERLOT, conseiller municipal concernant des travaux sur limites et parcellaire ainsi que des travaux sylvicoles.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte la proposition de l'ONF relative à l'entretien de la forêt pour un montant de 3 685.12 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.



14) FSE-diagnostic géotechnique (P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société GEOTEC, d'un montant de 4 250 € H.T, concernant une mission de diagnostic géotechnique du FSE au Lanceumont suite à l'apparition de nombreuses fissures au droit des façades

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société GEOTEC pour un montant de 4 250 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

15) Achat mobiliers urbains (P. BEUGUEHO- P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société MEFRAN COLLECTIVITES, d'un montant de 3 552 € H.T, pour l'acquisition de bancs, tables et poubelles pour la commune.

Le conseil municipal, après délibération, 14 voix pour et 1 abstention :

- Accepte le devis de la société MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant de 3 552 € H.T soit 4 262.40 € TTC.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

16) Demande d'adhésion des communes de LORRY-MARDIGNY et de RONCOURT (P. MANZANO)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Roncourt à Metz Métropole,

Vu les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale concernés,

Vu la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021, CONSIDERANT que la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Prend acte des études d'impact,
- Approuve la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole

17) Devis lave-vaisselle FSE (P. THIRIAT)

Le conseil municipal prend connaissance des devis reçus pour l'acquisition d'un lave-vaisselle au Foyer socioculturel du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Tecnal pour un montant de 4 126.40 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents